

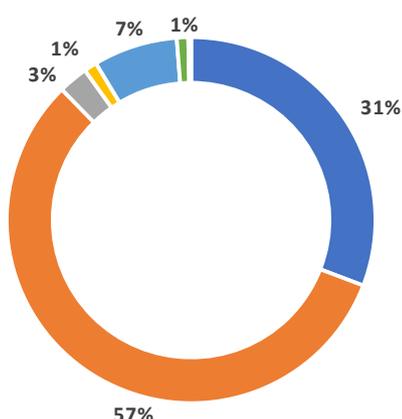
PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Section de fonctionnement

a. Fonctionnement – Dépenses

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé	En %
011 - Charges à caractère général	686 560,00 €	563 436,68 €	30,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 047 900,00 €	1 038 495,66 €	56,81%
014 - Atténuations de produits	51 700,00 €	47 681,28 €	2,61%
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	87,11 €	0,00 €	
023 - Virement à la section d'investissement	308 953,64 €	0,00 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	20 629,64 €	1,13%
65 - Autres charges de gestion courante	141 170,00 €	134 768,30 €	7,37%
66 - Charges financières	18 964,15 €	18 628,49 €	1,02%
67 - Charges exceptionnelles	450,00 €	0,00 €	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	4 329,47 €	4 329,47 €	0,24%
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 268 450,00 €	1 827 969,52 €	100,00%

Section Fonctionnement - Dépenses



- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges de personnel et frais assimilés
- 014 - Atténuations de produits
- 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 65 - Autres charges de gestion courante
- 66 - Charges financières
- 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Le chapitre 011 – Charges à caractère général :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

- Les comptes 60 (restauration scolaire, abonnements et consommations d'eau, gaz et électricité, carburant, alimentation, produits pharmaceutiques, produits de traitement, fournitures d'entretien, fournitures de petit équipement, fournitures de voirie, vêtements de travail, fournitures administratives, livres / disques, fournitures scolaires, autres fournitures) sauf 6031 (variation des stocks de matières premières) pour un montant total de 242 889.12 € représentant **43.11 %** du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture
N° 24-04-000000000-2023-000000000
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de dépôt en préfecture : 24/04/2023

- Les comptes 61 (contrats de prestations de services, locations mobilières et immobilières, charges locatives, entretien des espaces verts, entretien et réparation des bâtiments, entretien et réparation de voirie / de réseaux, entretien du matériel roulant, entretien de l'électroménager, maintenance informatique, assurances, études et documentation générale, formations du personnel) pour un montant de 199 515.96 € représentant **35.41 %** du chapitre ;
- Les comptes 62 (honoraires, frais d'actes / contentieux, fêtes et cérémonies, catalogues / imprimés, publications, transports des élèves, voyages / déplacements / missions / réceptions, frais d'affranchissement et télécommunications, services bancaires, concours divers, frais de nettoyage, autres services extérieurs) sauf 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 114 726.23 € représentant **20.36 %** du chapitre ;
- Les comptes 635 et 637 (taxe foncière, impôt sur véhicule, autres impôts) pour un montant de 6 305.37 € représentant **1.12 %** du chapitre.

Le chapitre 012 - Charges de personnel :

Les charges de personnel et frais assimilés sont classés comme suit :

- Les comptes 621 (personnel extérieur au service) pour un montant de 15 206.06 € représentant **1.46 %** du chapitre ;
- Les comptes 633 (impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations) pour un montant de 22 398.43 € représentant **2.16 %** du chapitre ;
- Les comptes 64 (charges de personnel) pour un montant de 1 000 891.17 € représentant **96.38 %** du chapitre.

Le chapitre 014 - Atténuations de produits :

- Le compte 739223 correspond au prélèvement effectué au titre du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal) pour un montant de 42 406.00 € représentant ainsi **88.94 %** du chapitre ;
- Le compte 739211 correspond à l'attribution de compensation versé à la Communauté de Communes du Pays de Limours faisant suite aux différents transferts de compétences, pour un montant de 3 767.01 € représentant ainsi **7.90 %** du chapitre ;
- Le compte 7489 correspond au reversement de recettes auprès de l'agence ASP suite à un « trop perçu » pour un montant de 1 508.27 € représentant ainsi **3.16 %** du chapitre.

Le chapitre 022 - Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

Le chapitre 023 - Virement à la section d'investissement :

Ce chapitre est composé de l'estimation de la part d'excédent de fonctionnement qui peut être consacrée au financement d'investissements (l'« autofinancement »).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 042 – Opérations d’ordre :

Ce chapitre est impacté par des mouvements d’ordre pour :

- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **29.11 %** du chapitre (amortissement des frais d’études de l’assainissement jusqu’en 2025) ;
- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.72 € représentant **11.29 %** du chapitre ;
- La valeur nette comptable des immobilisations cédées (parcelle B95) pour un montant de 12 294.01 € représentant **59.60 %** du chapitre.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion :

Ce chapitre regroupe les contingents, participations obligatoires et subventions versées se décomposant essentiellement comme suit :

- Les redevances pour concessions, brevets, licences, etc. à hauteur de 5 633.14 € représentant **4.18 %** du chapitre ;
- Les indemnités et frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers délégués à hauteur de 87 013.65 € représentant **64.56 %** du chapitre ;
- Les admissions en non-valeur pour un montant de 526.97 € représentant **0.39 %** du chapitre ;
- Les contingents et participations obligatoires (SDIS) pour un montant de 116.00 € représentant **0.09 %** du chapitre ;
- Les subventions de fonctionnement versées (CDE, CCAS, Associations, PNR) pour un montant de 41 102.40 € représentant **30.50 %** du chapitre ;
- Les ajustements de la paie relatifs au PAS (prélèvement à la source) et les remboursements de location de la salle des fêtes pour un montant de 376.14 € représentant **0.28 %** du chapitre.

Le chapitre 66 – Charges financières :

Les charges d’intérêts et autres charges financières (Ligne de Trésorerie Interactive) sont équivalentes à 18 628.49 € représentant **1.02 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions :

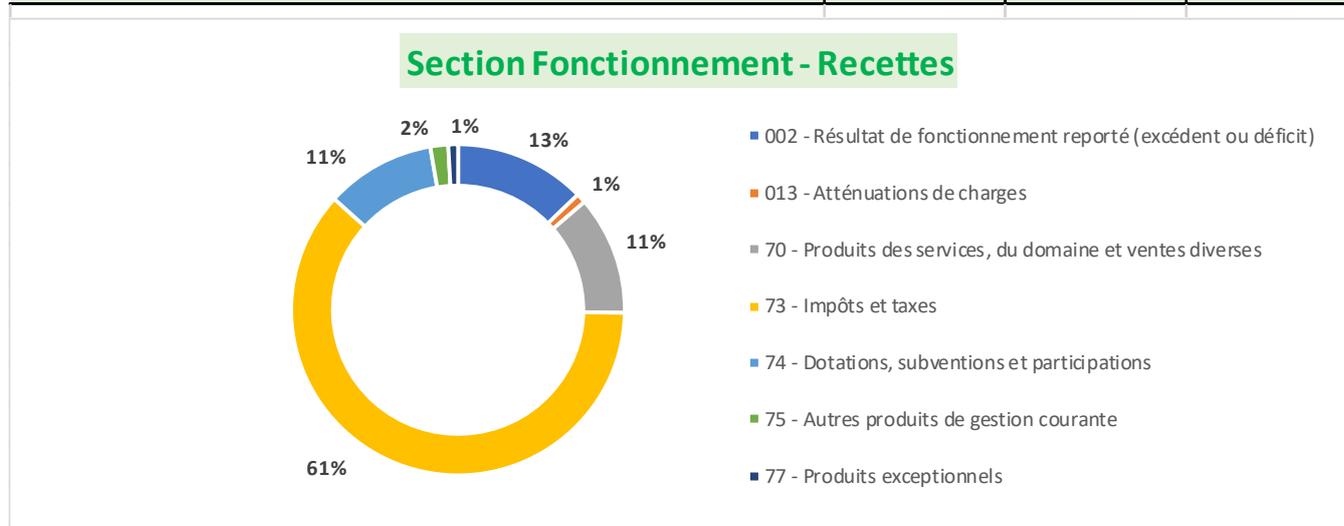
Ce chapitre se décompose comme suit :

- Il est rappelé que dès lors qu’il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d’une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse.
Il faut alors être prudent et constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s’avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.
Le mécanisme comptable de provision permet ainsi d’appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l’intensité du risque.
Au titre de l’année 2022, la provision pour dépréciation des comptes des redevables, versée à la Trésorerie Principale de Dourdan s’élève à 4 329.47 € représentant **0.24 %** du budget total des dépenses de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

b. Fonctionnement – Recettes

Chapitre	Total_Prévu	Réalisé	En %
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	300 000,00 €	300 000,00 €	12,74%
013 - Atténuations de charges	24 000,00 €	22 384,49 €	0,95%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	259 600,00 €	273 038,19 €	11,60%
73 - Impôts et taxes	1 411 300,00 €	1 445 023,13 €	61,39%
74 - Dotations, subventions et participations	248 400,00 €	250 974,17 €	10,66%
75 - Autres produits de gestion courante	25 150,00 €	40 202,61 €	1,71%
76 - Produits financiers	0,00 €	2,68 €	
77 - Produits exceptionnels	0,00 €	22 355,44 €	0,95%
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 268 450,00 €	2 353 980,71 €	100,00%



Le chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté :

Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d’investissement (affectation à l’article 1068).

Le reliquat peut être affecté librement :

- ✚ Soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002)
- ✚ Soit il est affecté en investissement pour financer de nouvelles dépenses (à l’article 1068).

Il est également possible de combiner ces deux solutions.

La somme de 300 000.00 € représente **12.74 %** des recettes totales de fonctionnement.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Remboursements sur rémunérations du personnel (SOFAXIS, CPAM, URSSAF pour l’indemnité inflation) qui font ressortir la somme de 22 384.49 € et représentent **0.95 %** des recettes totales de fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 70 – Produits des services :

Ce chapitre regroupe essentiellement les recettes suivantes :

- Le compte 703 (concessions et redevances funéraires, redevance d'occupation du domaine public) pour un montant total de 11 597.69 € représentant **4.25 %** du chapitre ;
- Le compte 706 (redevances et droits des services à caractère « culturel » et « sportif et de loisirs », des services périscolaires et d'enseignement) pour un montant total de 194 256.68 € représentant **71.15 %** du chapitre ;
- Le compte 707 (vente de composteurs) pour un montant de 1 338.28 € représentant **0.49 %** du chapitre ;
- Le compte 708 (autres produits : remboursements de frais, locations, frais de restauration ULIS) pour un montant total de 65 845.54 € représentant **24.11 %** du chapitre.

Le chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 731 (impôts locaux) pour un montant de 1 279 060.00 € représentant **88.51 %** du chapitre ;
- Le compte 732 (Fonds départemental des DMTO) pour un montant de 134 669.20 € représentant **9.32 %** du chapitre ;
- Le compte 735 (impôts et taxes spécifiques liés à la production énergétique et industrielle : taxe électricité, redevance des mines) pour un montant de 31 293.93 € représentant **2.17 %** du chapitre.

Le chapitre 74 – Dotations et participations :

Ce chapitre est constitué des comptes suivants :

- 741 (Dotation Globale de Fonctionnement : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) pour un montant de 152 688.00 € représentant **60.84 %** du chapitre ;
- 744 (FCTVA sur dépenses de fonctionnement N-1 – année 2021) pour un montant de 9 432.21 € représentant **3.76 %** du chapitre ;
- 745 (Dotation spéciale au titre des instituteurs) pour un montant de 2 808.00 € représentant **1.12 %** du chapitre ;
- 747 (participations de l'Etat et collectivités territoriales : emplois-jeunes, emplois d'avenir, Régions, Départements, EPCI, autres communes, CAF Essonne, France Agrimer) pour un montant de 14 881.35 € représentant **5.93 %** du chapitre ;
- 748 (autres attributions et participations : dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle, fonds départemental de la taxe professionnelle, compensations au titre des exonérations des TF et TH, IDF Mobilités) pour un montant de 71 164.61€ représentant **28.35 %** du chapitre.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Le compte 752 (revenus des immeubles : loyers) pour un montant de 25 160.85 € représentant **62.58 %** du chapitre ;
- Le compte 757 (redevances versées par les fermiers et concessionnaires) pour un montant de 46.63 € représentant **0.12 %** du chapitre ;
- Le compte 758 (produits divers de gestion courante : charges des loyers, astreintes d'urbanisme pour un montant de 14 995.13 € représentant **37.30 %** du chapitre.

Le chapitre 76 – Produits financiers :

Le compte 761 correspond aux produits financiers de participations (2.68 €) auprès du Crédit Agricole (parts sociales).

Accusé de réception en préfecture
09/04/2023 10:23:41 C61L2023-0202-01
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels :

Ce chapitre se décompose comme suit :

- Les compte 771 correspondent à des produits exceptionnels sur opérations de gestion (dons, remboursements de factures) pour un montant de 93.96 € représentant **0.42 %** du chapitre ;
- Le compte 775 retrace le montant perçu pour la cession de la parcelle B95 à hauteur de 12 294.01 € soit **54.99 %** du chapitre ;
- Le compte 778 retrace le versement d'indemnités de l'assureur (SMACL) ayant attrait à des sinistres pour un montant de 9 967.47 € représentant **44.59 %** du chapitre.

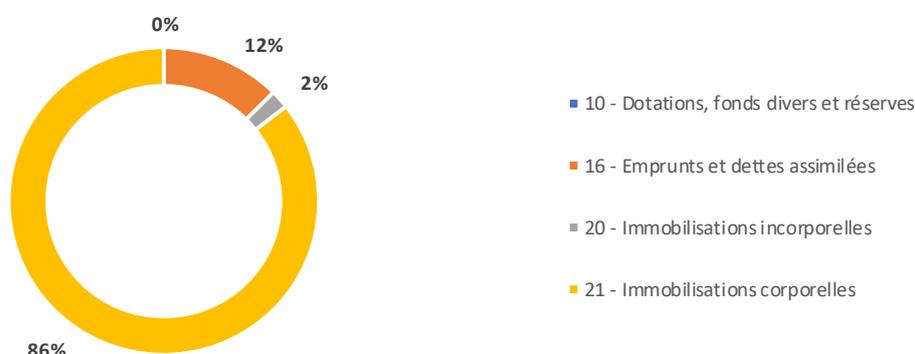
Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

II. Section de d'investissement

a. Investissement – Dépenses

Chapitre	Total Prévu	Réalisé 2022	En % du TOTAL Réalisé
020 - Dépenses imprévues (investissement)	17 127,67 €	0,00 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	400,00 €	120,07 €	0,02%
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 408,54 €	83 408,54 €	12,47%
20 - Immobilisations incorporelles	52 129,80 €	12 972,72 €	1,94%
21 - Immobilisations corporelles	1 130 259,12 €	572 232,11 €	85,57%
23 - Immobilisations en cours	5 000,00 €	0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 288 325,13 €	668 733,44 €	100,00%

Section Investissement - Dépenses



Le chapitre 020 – Dépenses imprévues :

Ce chapitre permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Les crédits consommés sur ce chapitre ont permis le remboursement de frais de taxe d'aménagement indûment perçus à hauteur de 120.07 € soit **0.02 %** des dépenses totales d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées :

Ce chapitre est impacté par le remboursement du capital de la dette à hauteur de 83 408.54 € soit **12.47 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles :

Les dépenses réalisées sur ce chapitre sont issues de :

- L'article 202 – Frais de réalisation des documents d'urbanisme (PLU) pour un montant de 5 446.80 € représentant **41.99 %** du chapitre ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception en préfecture : 24/04/2023

- L'article 2051 – Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc. (logiciels et licences « métiers » : évolution logiciel état civil, licences microsoft et protection du réseau) pour un montant de 7 525.92 € représentant **58.01 %** du budget total des dépenses d'investissement.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Ce chapitre regroupe essentiellement les dépenses suivantes :

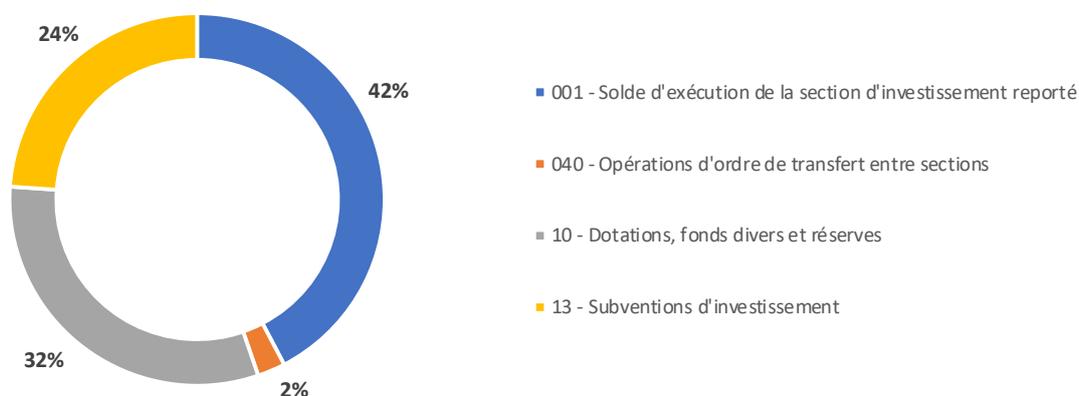
- Le compte 211 – articles 2111 et 2116 – Acquisition de terrains non bâtis :
- Parcelles B296, B536,
 - Ensemble foncier SAFER,
 - Parcelles G412-413-414 consortis DIAS,
 - Reprise technique de concessions au cimetière,
- pour un montant total de 52 988.35 € représentant **9.26 %** du chapitre ;
- Le compte 212 – articles 2121 et 2128 – Agencements et aménagements de terrains :
- Travaux d'aménagement avenue des Tilleuls,
 - Travaux de plantations rue de la Tourelle et Allée des Marronniers,
 - Mobiliers urbains,
 - Achats d'arbres,
- pour un montant total de 27 017.29 € représentant **4.72 %** du chapitre ;
- Le compte 213 – articles 21311 / 21312 / 21318 / 2135 :
- Diagnostic / mission AMO / mission MOE / relevé TOPO / sondage - travaux périscolaire,
 - Travaux électricité / faux plafonds / réseau eau potable / sanitaires / peinture / sols / serrurerie / alarme / rideaux occultants / cour maternelle - groupe scolaire,
 - Travaux installation Culbutto restaurant scolaire,
 - Travaux électricité logement de fonction,
 - Mission et assistance programmation urbaine Centre-bourg,
 - Travaux menuiserie / chauffage Mairie,
 - Travaux électricité église,
 - Travaux installation alarme Les Marronniers,
- pour un montant total de 310 013.25 € représentant **54.18 %** du chapitre ;
- Le compte 215 – articles 2152 / 21568 / 21578 / 2158 :
- Travaux de voirie : signalisation Allée des tilleuls / rue du Bon Puits, entrée du Chemin des Meuniers, gravillonnage Chemin des Meuniers / Fontaine Bourbon, écluse et îlot séparatif rue des Tilleuls, trottoir rue des Tilleuls, AMO travaux parking Coque Salle, installation radar de détection, éclairage public rue des Vignes,
 - Travaux de sécurité : installation blocs de secours dans les bâtiments communaux,
 - Travaux de signalisation : panneaux, panonceaux et barrières de ville,
 - Autres installations : défibrillateurs et divers matériels pour les services techniques,
- pour un montant de 125 345.40 € représentant **21.90 %** du chapitre ;
- Le compte 218 – articles 2183 / 2184 / 2188 :
- Acquisition d'un véhicule pour les services techniques,
 - Matériel de bureau et informatique : diagnostic informatique, ordinateurs, vidéoprojecteur,
 - Autres acquisitions : aspirateur, auto-laveuse, vitrines, composteur, présentoirs, urnes électorales, thermomètres connectés, tables pliables, réhabilitation chaises du Conseil, machine à relier,
- Pour un montant de 56 867.82 € représentant **9.94 %** du chapitre.

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023

b. Investissement – Recettes

Chapitre	Total Prévu	Réalisé 2022	En % du TOTAL Réalisé
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	364 743,01 €	364 743,01 €	42,32%
021 - Virement de la section de fonctionnement	308 953,64 €	0,00 €	
024 - Produits de cessions	12 200,00 €	0,00 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 335,63 €	20 629,64 €	2,40%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	275 992,85 €	270 607,88 €	31,40%
13 - Subventions d'investissement	171 100,00 €	205 812,46 €	23,88%
16 - Emprunts et dettes assimilées	147 000,00 €	0,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 288 325,13 €	861 792,99 €	100,00%

Section Investissement - Recettes



Le chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

L'affectation du résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le résultat de l'année 2021 faisait apparaître un solde excédentaire de 364 743.01 € et il représente **42.32** % du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 023 de la section dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

Le chapitre 024 – Produits de cessions :

Les prévisions inscrites sur ce chapitre concernent la cession de la parcelle B95.

Le chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre section :

Ce chapitre doit être égal au chapitre 042 de la section dépenses de fonctionnement.

Il est impacté comme suit :

- La plus-value de la cession de la parcelle B95 à hauteur de 9 898.71 € représentant **47.99** % du chapitre ;
- La sortie partielle des immobilisations, de la parcelle B95 à hauteur de 2 395.30 € représentant **11.61** % du chapitre ;
- Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 6 005.91 € représentant **29.11** % du chapitre (amortissement des frais d'études de l'assainissement jusqu'en 2025) ;

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de publication : 24/04/2023

- Les dotations aux amortissements des charges financières à répartir (étalement des pénalités de renégociation des emprunts) pour un montant de 2 329.72 € représentant **11.29 %** du chapitre ;

Le chapitre 10 – Dotations / fonds divers et réserves :

Ce chapitre est principalement constitué de :

- Le compte 102 (FCTVA année 2021 et taxe d'aménagement) pour un montant de 84 615.03 € représentant **31.27 %** du chapitre ;
- Le compte 106 (excédents de fonctionnement capitalisés).
L'excédent de fonctionnement cumulé apparaissant au compte administratif 2021 était de 185 992.85 € et il représente **68.73 %** du chapitre.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement :

Les subventions d'investissement perçues sont :

- Le compte 132 – articles 1321 / 1322 / 1323 / 1328 - subventions :
- De l'État : plan numérique 2021 (matériel informatique pour l'école), DGD 2022 pour l'informatisation de la Médiathèque ;
 - De la Région au titre :
 - Du budget participatif (aménagement espace de repos et de convivialité) ;
 - Du solde de la subvention pour l'acquisition et les travaux d'aménagement du local associatif (salle Pavier) ;
 - Du budget participatif (travaux éclairage public rue des Vignes – phase 2).
 - Du PNR :
 - Pour les travaux de plantations de l'Allée des Tilleuls ;
 - Pour les travaux de mise en valeur paysagère d'espaces publics.
- Le compte 134 – articles 1341 et 1342 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et amendes de police :
- De l'État :
 - Au titre de la DETR 2018 (solde des travaux de parking de la Coque Salle) ;
 - Au titre de la DETR 2020 (solde des travaux – phase 1 – école Georges Dortet) ;
 - Au titre de la DETR 2021 (solde des travaux cour maternelle Georges Dortet) ;
 - Au titre de la DETR 2022 (avance sur travaux de rénovation 2022 école Georges Dortet) ;
 - Au titre du produit des amendes de police (travaux de sécurisation arrêt de bus Mont Louvet et travaux de signalisation).
- Le compte 138 – articles 1383 et 1388 – subventions du Conseil Départemental et de l'État :
- Du Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'acquisition des parcelles B296 et B536 (ENS) ;
 - De l'État au titre de la DGD 2022 pour l'établissement et la mise en œuvre des documents d'urbanisme.

Ce chapitre représente **23.88 %** du budget total des recettes d'investissement.

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes :

Ce chapitre a été provisionné pour un potentiel emprunt qui n'a pas été contractualisé à hauteur de 147 000.00 €. Pour l'année 2022, ce chapitre ne comporte que des prévisions budgétaires sans réalisation.

Réalisé par MM le 07 mars 2023

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20230413-DEL2023_020bis-BF
Date de télétransmission : 24/04/2023
Date de réception préfecture : 24/04/2023